

23/09/2010 À 10H48

Les terrasses chauffées bientôt interdites à Paris



une terrasse bâchée à Paris, le 2 janvier 2008. (© AFP Joel Saget)

«*Chauffer les petits oiseaux l'hiver n'est pas très utile.*» La phrase est choc et explicite de la part de la Ville de Paris, qui veut mettre en place un nouveau règlement pour les terrasses de cafés et restaurants. Un projet qui se traduirait par l'abandon du chauffage au gaz, notamment au nom de préoccupations environnementales et de sécurité.

Lyne Cohen-Solal, adjointe au maire (PS) chargée du commerce, a annoncé mercredi son intention de «toiletter» le «*règlement des étalages et des terrasses*».

La capitale compte 9.000 terrasses, et ce règlement date de 1990. «*Or les lois et usages sont venus changer les habitudes*», souligne l'élue, qui cite l'interdiction récente de fumer dans les bars et restaurants ayant poussé nombre de consommateurs à fréquenter les terrasses.

Le nouveau règlement devrait entrer en vigueur en 2011 et doit encore être accepté lors d'une phase de concertation avec les maires d'arrondissement, les associations et les commerçants d'ici la fin de l'année.

Sa nouveauté: interdire les chauffages au gaz en terrasses fermées et ouvertes, de plus en plus nombreuses alors que les bâches plastiques et autres réchauds ne sont en fait pas autorisés dans le règlement. Ils sont devenus un «*fait accompli*» dans le paysage urbain après l'interdiction de fumer.

Des élus Verts avaient proposé de mettre des couvertures à la place mais l'idée n'a pas séduit les cafetiers et restaurateurs.

La mairie voudrait aussi que ces derniers cessent d'utiliser les bâches en plastique, qui ne sont «*pas très esthétiques*» mais aussi, rappelle Lyne Cohen-Solal, «*un peu dangereuses car elles peuvent brûler facilement*».

«*Il peut y avoir autre chose pour fermer les terrasses avec des écrans en plastique dur ou en verre*», avance l'adjointe PS.

Selon Christian Navet, président de la fédération parisienne de l'Umih, premier syndicat de l'hôtellerie-

restauration, le projet *«ne bouleverse pas toute la réglementation»*. Mais *«si on n'a plus de bâche plastique et de chauffage, c'est une grosse partie du chiffres d'affaires qui s'en va et on ne peut pas se le permettre»*, prévient-il.

Un autre volet du projet de règlement rappelle que la largeur minimum pour laisser passer les piétons sera de 1,60 m sur les trottoirs, ce qui a fait bondir le réseau Vivre Paris, qui regroupe 15 associations en lutte contre le projet.

Vivre Paris estime que l'espace piétonnier sera en réalité réduit, se référant à un schéma directeur de la ville datant de 2002 qui demandait un passage libre d'1,80 m sur le trottoir.

«L'extension abusive des terrasses pose un double problème. Il est de plus en plus difficile de circuler sur les trottoirs qui sont complètement envahis par les autorisations données et les débordements qui s'ajoutent», souligne Elisabeth Bourguinat, membre de Vivre Paris. Elle assure par exemple que rue Montorgueil, artère piétonnière du coeur de Paris, *«les riverains ne dorment plus la nuit à cause du bruit»*.

(Source AFP)